

## Sous la direction de

gilles.lecuppre@uclouvain.be

eva.pibiri@unil.ch

En collaboration avec





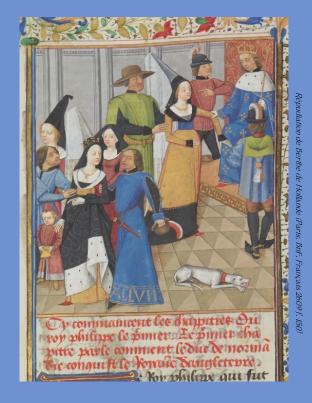
Université de Lausanne



Centre d'Études Médiévales et Postmédiévales (CEMEP)



Avec le soutien de la Fondation pour la protection du patrimoine culturel, historique et artisanal (Lausanne)



Mariages faillis (Moyen Âge, première modernité)

Colloque international

Jeudi 18 novembre et
vendredi 19 novembre 2021

Auditoire More 56

onsidérer la mécanique du mariage dans ses ratés permet d'appréhender toute la complexité des choix et des revirements qui président à l'union d'un homme et d'une femme rien moins qu'ordinaires. Deux cas de figure sont à prendre en considération :

- ~ Les projets échoués. Les enjeux que représente le choix d'un conjoint sont considérables dans les milieux princiers : équilibres au sein du royaume ou de la principauté, alliance extérieure - offensive, défensive, pacificatrice ~, préparation de la succession... C'est pourquoi une quantité croissante d'acteurs intervient dans le processus. Tractations à différents niveaux, déplacements, représentations, échange des portraits, montée des enchères, comparaisons au sein du « marché » matrimonial, questions de la dot et du douaire, rencontres ou heurts des protocoles, attitudes des maisons respectives constituent autant de pierres d'achoppement sur le chemin difficile de la contractualité matrimoniale.
- Les mariages brisés. Un arsenal juridique existe, qui permet la séparation d'un couple mal assorti ou devenu inopportun : si les prétextes de consanguinité ou de stérilité ont été fréquemment invoqués, ils n'épuisent pas la gamme des situations de tension amenant à l'échec du mariage. Des variantes existent, qui concernent la sexualité ou la sphère privée, mais peuvent aussi prendre une dimension plus collective ou ressortir de l'ambiance à la cour. Là encore, les notions anachroniques de public ou de privé doivent être reconsidérées, tant le sentiment infime, voire le caprice, peut se mêler à des préoccupations de l'ordre de la raison d'État.

Jeudi 18 novembre 2021	
9h	Accueil
9h30	<b>Eva Pibiri</b> (Université de Lausanne) et
	Gilles Lecuppre (UCLouvain),
	Infroduction
10b	Carole Avignon (Université d'Angers),
	Échecs subis, échecs concertés, au regard
	du droit canonique médiéval et de sa mise en œuvre juridictionnelle (12º -15º s.) :
	approches typologiques
10645	Pause~café
1ère session : Projets inaboutis	
11b	Gilles Lecuppre (UCLouvain), Les
	mariages imaginés - et empêchés - des
	comtes et comtesses de Flandre (13º-14º s.)
11645	Eva Pibiri (Université de Lausanne),
	Mobiles et conséquences : projets
	matrimoniaux avortés à la cour de Savoie
101.00	au 15° s.
12b30	Buffet
146	Jean-Marie Cauchies (Université Saint-
	Louis-Bruxelles, Charles de Habsbourg et Claude de France (1500/1505) : à la
	poursuite d'un mariage introuvable
14645	Clara Kalogerakis (Université de
1 11/ 10	Lille/Université de Castilla-La Mancha),
	Henry VII d'Angleterre et deux veuves :
	Marguerite d'Autriche et Jeanne de
	Castille, vers 1506-1507
15h30	Julie Özcan (EHESS), Négocialions,
	promesses et fiançailles : le jeu
	diplomatique entre la France, l'Angleterre
16h1F	et l'Écosse aux 15° et 16° s.
16h15	Pause-café, fin de la l <sup>ère</sup> journée

Vendredi 19 novembre 2021	
2e session : Unions brisées	
9h30	Beatrice Del Bo (Université de Milan), Les malheureuses filles naturelles et légitimes : une richesse à la disposition de Bernabò Visconti, Seigneur de Milan
10615	Louise Gay (Université Paris 13), Guerre conjugale : l'exemple du « criminel divorce » de Robert II et Rozala-Suzanne d'Italie
11b	Pause-café
11615	Éric Bousmar (Université Saint-Louis- Bruxelles), Du mariage à la guerre entre époux. Le cas de Jacqueline de Bavière et de Jean IV de Brabant
12h	Ana Maria S. A. Rodrigues (Université de Lisbonne), Deux mariages ralés, deux reines humiliées : Jeanne de Castille (n. 1462-m. 1530) et sa mère Jeanne de Portugal (n. 1439-m.1475)
12645	Fin du collogue, buffet